



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 4 octobre 2021

Une session chargée mais dans une période de transition

Edito

S. Creachp.1

En bac pro, et après?...

G. Urvoas.....p.2

Intervention sur les aides économiques et les participations régionales

O. Capyp.2/3

Avis sur la décision modificative n°2 au budget 2021

S. Creach.....p.3

Intervention sur le RADD 2020

R. Le Nezet.....p.4/5

CPER 2021—2027

N. Cosson.....p.5/6



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

En effet, vous pourrez prendre connaissance des interventions de la CGT tant sur l'étude du CESER que sur les dossiers du Conseil Régional (en ayant aussi pris le soin de lire les avis du CESER) et vous y trouverez une constante sur l'urgence sociale que pointe la CGT.

Les dossiers tels, la décision modificative n°2 au budget, le Rapport d'Activité et de Développement Durable, le point sur le contrat de plan Etat/Région pour lequel le Président du Conseil régional appelle à un vrai débat politique dans la session du Conseil régional, le point sur les "aides" et participations du Conseil régional dans certaines sociétés, ces sujets peuvent paraître lointains pour les syndiqués.es CGT et les salariés.es, pourtant une certaine partie de la vie en territoire est réellement percutée par ces enjeux.

Prenons quelques défis, par exemple, auxquels doivent répondre les politiques publiques et tenir les engagements, c'est vrai du côté des collectivités, c'est vrai du côté de l'Etat :

- L'accessibilité de la Bretagne liée à sa géographie péninsulaire ;
- Les mobilités du quotidien ;
- Le développement économique et social dont la (re) localisation de certaines activités ;
- L'équilibre territorial avec le phénomène de Métropolisation surtout autour de Rennes ;
- Les transitions écologiques ;
- La cohésion sociale.

On en reste là, mais la liste pourrait être allongée sur les questions liées à la santé, la souve-

raineté alimentaire, la numérisation de l'économie, l'énergie, les filières industrielles, les services publics, ...

Plus que jamais, la période qui s'ouvre va être une période où l'Etat, le Gouvernement et le Président de la République vont jouer la partition "des sauveurs du monde" mais dans une logique très centralisatrice et sans s'attaquer à la répartition des richesses produites essentiellement par le travail.

Au niveau régional, le Président de région -qui n'a pas de majorité franche- assume sa position pour le changement et pour une rupture négociée. C'est d'ailleurs en cela que le budget 2022 sera un "budget vert" ce qui est peu courant dans le pays, seule la région Occitanie se risque dans le domaine.

Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur le sujet mais pour la CGT, plus que jamais, les syndicats ont un rôle essentiel à jouer dans cette période. Le premier d'entre eux est de ne pas rester "spectateurs" de ce qui se passe dans leur bassin de vie.

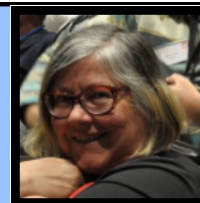
L'ensemble des organisations de la CGT, à quel que niveau que ce soit, se doit de mettre sur la table ses projets et propositions pour, qu'au même titre que les autres plans ou politiques, les projets CGT soient débattus. Il en va de l'intérêt général de l'ensemble du monde du travail, et des jeunes aux plus anciens. La CGT a cette double tâche de répondre aux revendications du quotidien et d'engager la transformation sociale. De l'entreprise, au service administratif, des institutions aux multiples échelons territoriaux, la CGT doit être force de propositions.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

On en reste là, mais la liste pourrait être allongée sur les questions liées à la santé, la souve-

Rennes, le 13 octobre 2021

« En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne »



Intervention de Gaëlle URVOAS

L'étude du CESER « **En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne** » et ses préconisations sont partagées par la CGT. C'est une étude qui fera date.

D'abord parce qu'elle a pris le parti de considérer les principaux intéressés, les jeunes en bac-pro, comme étant à même de donner des pistes d'amélioration à partir de leur vécu. Les membres de la commission qui ont réalisés les interviews ont témoigné de la richesse des échanges, de la remise en cause d'à priori. Rien ne vaut de consulter les principaux intéressés d'une problématique.

La CGT salue l'engagement important de nombreux membres de la commission dans cette étude.

Le rapport fera date ensuite parce qu'il fournit une mine de données qui ne demande qu'à être encore plus exploitée par la Région, mais aussi par les personnels des lycées et les parents pour mieux aborder la question de l'orientation et de l'accompagnement des étudiant-e-s.

Plus on a un bon niveau de diplôme, meilleures sont les chances d'insertion. Les chiffres le démontrent. L'étude avait donc toutes les raisons d'être réalisée. En effet, il est important de donner à toutes et tous la possibilité d'acquérir le meilleur niveau de diplôme possible avant d'entrer sur le marché du travail et donc de combattre pied à pied les inégalités qui subsistent entre les filles et les garçons, mais aussi entre les catégories sociales et l'origine géographique.

Au contraire des orientations du grand patronat qui tente de faire disparaître la notion de diplôme au profit des blocs de compétences qui s'accumulent sans pouvoir être valorisés dans les grilles de salaires, notre société a besoin de salarié.e.s bien formé.e.s dès le début de leur activité.

Ces professionnels doivent pouvoir ensuite faire évoluer leur métier, pour être source de richesse pour le futur et non de simples exécutant.e.s jetables à chaque évolution du travail. Il faut dès lors qu'elles ou qu'ils puissent poursuivre leur formation professionnelle tout au long de leur carrière.

La CGT ne peut se satisfaire des disparités qui persistent et partage l'avis du rapport qui montre qu'avec un accompagnement, chacune et chacun peut atteindre un meilleur niveau de diplôme.

L'histoire montre que lorsque la Nation s'en donne les moyens, les parcours de formation peuvent évoluer. Plus de jeunes ont pu avoir un bac, plus de jeunes bac pro ont pu accéder à un BTS, mais c'est majoritairement à ce moment-là que cela dévisse pour les bac pro.

Les préconisations du rapport ne pourront pas être mises en place sans une augmentation des moyens dédiés à l'accompagnement sous toutes ses formes. L'information, la formation des équipes éducatives avec le temps nécessaire, le maintien d'heures de formations générales dans les cursus professionnels pour donner toutes leurs chances à la poursuite d'étude.

Sur un autre sujet, celui de l'internat, la création ou l'extension de ces der-

niers se pose car nombre de jeunes choisissent le lycée professionnel le plus proche de chez eux, pas une formation, surtout quand il manque d'internat par endroit.

Les formations initiales professionnelles doivent être reconsidérées et présentées comme des marches permettant à des jeunes de choisir cette voie parce qu'elle peut les mener aussi loin qu'elles et ils le pourront et non comme une voie d'orientation par défaut.

Pour cela le rapport met aussi l'accent sur l'immense besoin de cheffes et chefs d'entreprise acceptant de prendre des stagiaires, même jeunes, pour leur présenter les métiers et ensuite de proposer des tutrices et des tuteurs formés pour les suivre et les épauler.

Les stagiaires ne sont pas productives-ifs à l'instant « T », elles et ils sont les salarié.e.s de demain, quand elles et ils auront terminé leur formation.

Bien accueillir des jeunes filles dans les secteurs de la production et de jeunes garçons dans les filières administratives et du soin permettra de dépasser plus rapidement les stéréotypes qui perdurent malheureusement.

La CGT approuve ce rapport et engage toute la société à s'emparer des préconisations pour les faire avancer puisque cette étude à une grande qualité : celle de la mise en œuvre optionnelle de ses préconisations dans un laps de temps qui peut être très court.

Intervention sur les aides économiques et les participations régionales



Intervention de Olivier CAPY

L'intervention de la CGT porte sur les Avis du CESER relatifs au rapport sur les participations régionales de toute nature et sur celui des aides économiques de la Région aux entreprises et Dépenses consacrées aux aides d'Etat par les collectivités en 2020. En effet, dans les deux cas, l'enjeu

est la bonne utilisation des fonds publics.

Notre organisation syndicale s'associe aux avis de cette assemblée mais souhaite insister à nouveau sur la contrepartie du financement par le contribuable du secteur privé. Qu'il

s'agisse de décider d'un investissement ou d'une subvention, d'une participation au capital ou d'une aide, l'acteur public et donc ses représentant.e.s sont invité.e.s à considérer l'objectif principal : le développement durable.

Cette exigence implique nécessairement une doctrine claire et connue, mais aussi un ou des mécanismes contraignants.

L'éco-socio-conditionnalité est un des outils susceptibles de servir une stratégie économique régionale intelligente et populaire.

Par ailleurs, la crise multiforme que nous traversons démontre la nécessité vitale de l'intervention de la puissance publique. La CGT ne peut que

saluer toute initiative des collectivités qui financent de façon démocratique l'économie de nos territoires. Il paraît dès lors que pour le moins la question sociale et de l'emploi de qualité soient au cœur de l'intervention publique.

Ce n'est pas la première fois que la CGT intervient sur le sujet mais prenons par exemple le cas de la compagnie Brittany Ferries. Pour sauver le naufrage de cette société, l'Etat comme la Région interviennent et concernant plus particulièrement la

collectivité cela remonte à des années maintenant. Comment, alors que la souveraineté industrielle redevient un enjeu politique de premier ordre que cette même société via ses propres sociétés décide dans la période d'acquiescer de nouveaux navires avec la technique du GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et de les faire construire en Chine.

Si cela ne surprend et n'interroge que la CGT, il y a de quoi être vraiment inquiet.

Avis sur la Décision Modificative n°2 au budget 2021

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT partage l'avis du CESER sur cette décision modificative n° 2 et tient à souligner que c'est bien à l'aune de l'avant dernier paragraphe que sa réflexion et son action rejoignent une vérité.

Il est en effet permis de penser que, je cite « *le prochain exercice budgétaire pourra être abordé avec de meilleures perspectives économiques, en tirant les enseignements utiles de la période difficile traversée pour mener à bien les transitions énergétique, écologique, climatique et solidaire, et ce dans l'intérêt collectif de la Bretagne* ». En se pinçant le bras ou autre chose, on pourrait croire à du verbatim de la CGT.

Alors 2 solutions :

Soit le rapporteur général en charge du budget a adhéré, sans que je le sache, à la seule organisation syndicale confédérée de classe en France, soit, et c'est je pense la vraie raison, pour faire Région, il faut faire Nation et dans les 2 cas, il faut agir avec les territoires et donc avec les femmes et les hommes qui les peuplent.

C'est d'ailleurs aussi pour cela que la CGT va voter l'avis du CESER sur la question de la TICPE parce que sa

conclusion va dans le sens de l'histoire, histoire qui est avant toute sociale.

Ainsi, je cite de nouveau l'avis du CESER « *considérant le poids de cette taxe dans les ressources des Régions, il importe pour le CESER qu'un dialogue soit ouvert avec l'Etat afin de repenser la provenance des recettes du budget régional, en recherchant les solutions permettant de compenser le déclin progressif attendu de la TICPE* ».

Oui, le CESER pointe avec une grande lucidité que la consommation des carburants d'origine fossile ne peut que diminuer si nous ne voulons pas faire "cramer la planète."

Ainsi, comme la question de la communication sur le contrat de plan Etat Région, comme sur la question liée à la prévision d'un budget « vert » mais pour le coup de pinceau façon "mode parisienne" mais pour des transitions utiles et nécessaires, il peut être admis que la session du Conseil Régional à venir a un petit goût de courage dans un débat mondial et national frôlant par moment l'indécence.

La CGT ne peut ainsi s'empêcher de faire le parallèle avec la synthèse de

l'étude dont nous pensons le plus grand bien concernant cette incroyable rencontre entre "une" jeunesse et son orientation conduisant à réaliser une profession. Je cite, encore, pour appuyer mon propos cette phrase de l'étude: **"Il est donc capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central."**

C'est certainement avec cette même intelligence qu'il est donc aussi capital que la vie au travail soit différemment considérée. Oui, on a le droit d'essayer et de changer d'avis, pour un continuum professionnel et la sécurisation de sa propre vie au travail est une question centrale.

Le travail à un prix, le capital un coût, c'est la formulation de notre CESER, lors d'une étude de 2017 sur l'emploi industriel, cette prise de position reste bien d'actualité.

Comme le conclue l'avis général, *"les orientations budgétaires au titre de l'année 2022 sont donc attendues avec intérêt."*

La CGT votera l'avis.

Intervention sur le RADD 2020

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Un rapport qui rend compte de l'action du conseil régional.

La richesse des informations présentées dans ce rapport est à mettre en relation avec l'actualité de l'urgence sociale et environnementale et celle de la crise sanitaire. Une crise sanitaire qui occupe une place importante dans ce rapport du RADD 2020, à travers le zoom COVID, mais également dans le RAP, le rapport transversal Mer et le rapport égalité Femmes Hommes.

La CGT partage l'analyse du CESER sur l'articulation entre les différents outils transversaux de planification et d'évaluations environnementales, qui devra être questionnée en profondeur.

En Europe, la budgétisation verte monte en puissance, dans les collectivités. Le conseil régional de Bretagne a choisi de l'expérimenter dans son budget primitif 2022, sur deux objectifs choisis « atténuation du changement climatique » et « adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ».

La CGT partage l'avis du CESER, concernant le rapport sur la situation en matière de développement durable, qui est par nature transversal, et qui permet d'évaluer et d'analyser les politiques publiques au regard des finalités du Développement Durable. Mais il n'est pas le seul document de planification et de schémas mettant en jeu également la transversalité environnementale : Breizh COP, SRADDET, PCAET,

La CGT relève que le conseil régional propose au CESER de réfléchir avec lui à la conception d'indicateurs de développement humain et de la qualité de vie. Les premiers indicateurs, en lien avec la crise sanitaire, et les

dérèglements climatiques accélèrent, nous le souhaitons, la prise de conscience sur 3 points : les écarts croissants entre les riches et les pauvres, l'environnement, les inégalités entre les femmes et les hommes.

La crise sanitaire a vu apparaître, d'autres formes d'organisations en lien avec le travail, notamment le développement du télétravail. Cela a entraîné des besoins nouveaux, avec le départ de nombreux citoyens vers la province, et la Bretagne n'y échappe pas. La difficulté d'accès à un logement tant pour les habitants, les saisonniers travaillant sur le littoral breton, que pour les jeunes dans les grandes villes étudiantes interpelle sur l'accélération des changements en cours, et le plus souvent au détriment des populations localement présentes.

Avoir un égal accès à un logement proche de son lieu de travail et de son lieu de vie, devient un enjeu urgent.

La CGT partage l'analyse du CESER sur le besoin croissant d'indicateurs nouveaux portant sur la cohésion sociale, la santé, l'éducation, de la qualité de l'environnement, des inégalités entre les femmes et les hommes et de mesurer le bien-être et le bien vivre de ses habitants.

Ces indicateurs font parties d'une liste de 10 nouveaux indicateurs de richesse introduits dans la feuille de route Agenda 2030. Pour la CGT, ces indicateurs interpellent surtout le modèle économique capitaliste actuel, qui s'accapare une grande part des richesses naturelles au détriment de l'intérêt général.

Tous ces indicateurs, révèlent également une prise de conscience d'un modèle économique tourné essentiellement vers la croissance sans limite, des profits du capital au détriment du travail, au détriment des ressources naturelles, au détriment de la biodiversité et des besoins sociaux. Il faut

dépasser le stade des constats, l'urgence climatique en est le meilleur indicateur.

La CGT partage l'avis du CESER, sur sa demande d'être informé des points d'étapes, qui pourront être réalisés par le conseil régional sur l'évolution de la situation, comme le poids des aides apportées pour apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

La CGT rappelle également les trois contributions produites par le CESER entre avril et octobre 2020, concernant les points de vigilances et les actions prioritaires à engager en Bretagne pour faire face à la crise sanitaire.

Le désintérêt croissant de milliers de travailleurs envers certains secteurs professionnels démontre que la crise sanitaire et notamment les confinements, auront été un point de bascule pour un meilleur équilibre des contraintes entre vie personnelle et vie professionnelle. La plupart de ces métiers cumulent journée de travail fractionnée, temps partiels, salaire proche du SMIC, manque de reconnaissance, conditions de travail particulièrement pénibles.

Pour la CGT, la reprise économique ne pourra se faire sans les travailleurs. La réforme du chômage, actuellement en cours, joue plus sur la stigmatisation des privés d'emplois que de l'apport de solution à l'aggravation des inégalités de richesses. Cette réforme est tout sauf un apport de solutions socialement durables.

D'ailleurs, dans son avis sur la politique de la jeunesse, le CESER rappelle que le RAP 2020 ne permet pas d'avoir une appréhension satisfaisante de la politique de la jeunesse en Bretagne, alors que 2020 offrait une belle opportunité de la faire avec le plan Breton de mobilisation pour les jeunes sur la période 2020-2025.

La CGT approuve l'avis du CESER

sur la volonté du conseil régional de faire de la Mer et du littoral un enjeu prioritaire, avec ses sept axes stratégiques du rapport transversal mer.

Concernant le Rapport égalité Femmes Hommes, il témoigne de la dégradation de la situation des femmes durant la crise sanitaire. Pour la CGT, ce rapport donne la mesure des obstacles connus et à surmonter avant de parvenir à l'égalité réelle.

Pour notre organisation syndicale, une réflexion en Bretagne doit être menée sur les questions de la monoparentalité, qui trop souvent rime avec pauvreté, voire exclusion, pour les femmes, c'est aussi questionner leur situation économique. Vouloir agir implique donc de regarder et de faire évoluer la situation des femmes dans le travail, car c'est essentiellement du travail que chacune tire son revenu ou devrait pouvoir le faire pour vivre dignement.

Or les femmes sont les plus concernées par les temps partiels, la précarité, les bas salaires. La situation qui

en découle c'est une inégalité salariale en leur défaveur. Les employeurs, publics et privés, en sont les premiers responsables. La première loi sur le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes date de 1972, presque 50 ans !

Il y a urgence à faire évoluer l'organisation du travail et le management pour faire en sorte que la monoparentalité ne soit pas une galère des temps de la vie pour chacune et chacun, mais c'est d'autant plus nécessaire pour les femmes puisqu'elles assurent 75% des tâches domestiques et responsabilités parentales et représentent 80% des familles en situation de monoparentalité. Pour une analyse fine, il est nécessaire d'avoir dans tous les domaines des informations genrées, que ce soit dans les diagnostics, dans les projets, dans les études d'impact ...

Pour beaucoup de femmes en situation monoparentale, il y a la double peine du nonaccès à leurs droits par

méconnaissance mais aussi du fait de l'éloignement des services publics, cela engendre un véritable parcours de combattante pour faire appliquer et respecter ses droits. D'où l'importance d'avoir des services publics partout sur le territoire.

La CGT estime nécessaire que la Région puisse mettre des conditions aux aides qu'elle attribue aux entreprises et services. Il existe des éco-conditionnalités (respect de l'environnement), des socio-conditionnalités (respect des droits sociaux) c'est dans celle-ci qu'il faut une égalité conditionnalité, pour le respect de l'égalité Femmes/Hommes.

La Région doit mettre ce type de clause dans ses appels d'offres comme le rappelle la loi du 4 août 2014. C'est un des moyens pour sensibiliser sur le sujet.

La monoparentalité, est un vrai débat de société, au même registre que l'accumulation de la violence faite aux femmes.

Intervention sur le CPER 2021—2027

Intervention de Nicolas COSSON



Dans ses multiples interventions, la CGT insiste régulièrement sur 4 points qui dans le contexte de crise socio-économique et environnementale que nous traversons prennent tout leur sens :

- Adosser les politiques territoriales via une place renouvelée et renforcée des services publics ;
- Mettre en œuvre une véritable politique industrielle comme clé de voute de l'activité dans les territoires ;
- Replacer le travail, sa finalité et sa rémunération au centre de toutes les décisions stratégiques ;
- Introduire de nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour toute décision

politique en conditionnalisant l'intervention publique

Ces 4 exigences nécessitent de modifier en profondeur l'ensemble des politiques publiques, d'accorder une place nouvelle aux territoires dans leurs diversités, de permettre à l'ensemble des acteurs dans nos territoires de participer à l'élaboration des choix stratégiques, bref de donner toute sa place à la démocratie sociale.

Or le cadrage des discussions de cette future programmation montre une nouvelle fois une certaine forme d'opacité et une vraie complexité ce qui évidemment fait apparaître ce CPER comme un outil technocratique plutôt qu'un outil d'aménagement solidaire et équilibré des territoires en réponse aux besoins. Pour la CGT, les CPER, si Etat et collectivités respectent leurs engagements,

peuvent jouer un rôle de premier ordre pour le devenir de pans entiers de territoires face aux enjeux sociaux- économiques à l'aune de la nécessaire transition.

Si la question des enjeux d'équilibres territoriaux devait être la « valeur ajoutée » de la précédente programmation, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à réaliser et que la crise sanitaire actuelle a mis en exergue le niveau de fracture entre territoires face à la logique de métropolisation amorcée ces dernières années.

Dans ce cadre et le contexte actuel, les conséquences des choix opérés par l'Etat notamment dans sa gestion néo-libérale des services publics, qui pourtant sont seuls à même de maintenir l'activité en tout point de notre région, montrent s'il fallait encore s'en convaincre la né-

cessité de les redéployer en réponse aux besoins des populations.

Face à ces enjeux, la CGT ne peut que regretter le retard pris dans la négociation du nouveau Contrat de Plan pour la période 2021-2027 et le contexte actuel, inédit à bien des égards, nécessiterait une attention toute particulière de l'Etat et des collectivités. De ce point de vue, le bilan de la précédente programmation ne nous convaint pas vraiment puisque la question de la cohésion des territoires reste en suspens. L'avis du CESER précise qu'il pourrait être utile d'y revenir au sein de ses propres commissions.

La CGT a mis en évidence les conséquences de la pression exercée sur les finances publiques qui, en recherchant l'efficacité, relègue au second rang l'efficacité.

D'ailleurs, la CGT relève que ces dernières années l'Etat n'a cessé de se désengager de son rôle de premier financeur dans l'exécution des CPER conduisant dans le même temps des politiques publiques qui assèchent année après année les finances publiques et in fine celles des collectivités territoriales.

A nouveau, nous constatons les contraintes fortes qui vont peser tant sur la négociation dans le cadre stratégique définie qui d'ailleurs laisse en suspend à la fois la question des mobilités et le volet maritime totalement absent de ce CPER malgré l'ambition régionale sur le sujet, que le bordereau précise de façon plutôt audacieuse.

Sur le sujet des mobilités, la réalisation de la programmation 2015-2020 montre que l'Etat s'est montré beaucoup plus respectueux de ses enga-

gements sur le volet routier que ferroviaire. Ce dernier ne doit sa bonne réalisation que grâce à l'intervention majoritaire de la Région sans laquelle de nombreuses lignes du maillage régionale auraient disparu. La CGT profite de cette occasion afin que chacun des projets qui seront retenus dans la future programmation soit évalué à l'aune de leur pertinence tant socio-économique qu'environnemental. La CGT ne peut que s'inquiéter de l'incidence sur le foncier agricole que pourrait avoir les futurs projets d'infrastructures qu'ils soient routiers ou ferroviaires et qu'ils entrent en cohérence avec les objectifs de la BreizhCOP et du SRADDET. Il est un temps où la gestion de l'espace doit être appréhendé comme celle de la bonne combinaison. Et tout cela s'organise !

La CGT rappelle que concernant l'emploi, cet enjeu est nécessairement transversal et que l'insécurité sociale du monde du travail est le lot quotidien de millions de gens et cela conduit très largement aux signaux préoccupants que nous connaissons dans la vie publique et politique française. Dans le contexte actuel cela nécessite une attention particulière que ce soit de l'Etat comme des collectivités territoriales.

Concernant le volet numérique la CGT rappelle que si son déploiement est cohérent avec les enjeux de développement de tous les territoires, la numérisation ne peut être le prétexte à la déshumanisation notamment des services publics quels qu'ils soient qui d'ores et déjà est vecteur d'exclusion générationnel.

Avant de conclure, la CGT souhaite insister sur quelques enjeux clés et diverses propositions pour le prochain

CPER et plus largement pour l'ensemble des plans et schémas stratégiques.

Il en est ainsi des critères de conditionnalité pour l'ensemble des aides publiques, des moyens à dégager, à fortiori face à l'actuelle pandémie, tant financiers et humains pour le secteur de la santé avec des formations pour les professionnels de santé et de l'action sociale sans oublier le besoin d'une politique de santé en direction de toutes les populations avec une attention particulière envers les étudiants.es.

Le CPER est pour la CGT l'occasion de réaffirmer le rôle de l'Etat en tant qu'aménageur solidaire du territoire avec des politiques publiques nationales répondant aux besoins de transport, d'énergie, de gestion de l'eau. Enfin, la CGT revendique haut et fort une véritable politique de relocalisation industrielle qui constitue une réponse aux enjeux socio-économique et environnementaux comme le démontre le contexte sanitaire actuel.

De nouveau, nous notons que pour tenter d'avancer dans une logique de promotion des outils au service de l'emploi et de sa sécurisation, le dialogue social territorial pourrait être rapidement renforcé pour répondre à l'objectif stratégique sur la sécurisation des parcours professionnels.

Compte-tenu de ces observations et exigences, la CGT votera l'avis qui est un point d'appui pour notre Assemblée comme pour le Conseil Régional pour s'appuyer sur certains acquis en allant chercher encore des conquis.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis
À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER